

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION
RUE DES CAVES et RUE CHANTECLAIR**

Monsieur Serge SERRANO, Maire de la commune de CARLIPA (Aude),

VU la demande en date du 19 janvier 2025,

Par laquelle M. Patrice CAU

sollicite l'autorisation de barrer la rue chanteclair **du 10 février 2025 au 10 mars 2025 inclus**, par la pose d'un échafaudage pour réaliser des travaux de réfection de 2 façades de l'habitation située 4 rue chanteclair effectuée par la société EURL De Almeida Artur domiciliée 481 D chemin de vigne Barrade 31380 Villariès.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société EURL De Almeida Artur domiciliée 481 D chemin de vigne Barrade 31380 Villariès est autorisée **du 10 février 2025 au 10 mars 2025 inclus** :

- **A empiéter au minima sur la rue des caves au droit de la propriété située 4 rue chanteclair afin que les véhicules puissent circuler**
- **A barrer la rue chanteclair**

par la pose d'un échafaudage pour effectuer des travaux de réfection de 2 façades de l'habitation (rue des caves et rue chanteclair) située 4 rue chanteclair.

Le stationnement sera interdit rue des caves. La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue chanteclair pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : Cette réglementation est autorisée sous réserve que la sécurité de tous les usagers soit assurée et que la signalisation soit faite sur les lieux, par les soins du pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. Celle-ci sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Dès la fin du délai, le permissionnaire devra enlever tous matériaux, réparer tous dommages éventuels causés et rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie.

Fait à Carlipa, le 29 janvier 2025

Le Maire,
Serge SERRANO

